

2020, des vœux aux actions

Les membres du [collectif Paysages de l'après-pétrole](#) attirent l'attention des décideurs publics et privés sur l'extrait ci-dessous des vœux aux français du président de la République, le 31 décembre 2019 :

« Cette stratégie nationale [de transition] doit être écologique et économique... Elle doit être écologique et sociale... Elle doit être écologique et culturelle : cela doit être **une politique nouvelle d'aménagement de nos paysages**, de **redécouverte du beau**, de réinvention d'une **qualité de vie** à la française ».

Ces mots réjouissent ceux qui utilisent la démarche paysagère pour accélérer la mise en place de l'indispensable transition écologique en inventant les solutions propres à chaque territoire et qui seront aptes à leur assurer l'adhésion citoyenne.

On est tenté de dire « chiche », ces phrases prononcées avec la solennité qui s'impose doivent **se traduire en actes !** Le collectif Paysages de l'après pétrole propose cinq pistes :

- mettre la **démarche paysagère au cœur de politiques globales de territorialisation de la transition énergétique** en conjuguant tous les leviers de cette transition : les aménagements économes en énergie (arrêt de l'étalement urbain, promotion des mobilités actives...), la valorisation des ressources locales et la recherche de qualité paysagère pour les dispositifs coordonnés de production d'énergies renouvelables ;
- aménager **les paysages agricoles de la transition agro-écologique** par la plantation d'arbres champêtres et de haies, la recombinaison d'un parcellaire favorisant les zones refuges des auxiliaires de cultures (murets, mares, bandes enherbées) et en lançant des projets de territoires agro-écologiques de l'échelle d'une exploitation agricole à celle de grands territoires, renouant le dialogue entre les acteurs du monde rural et périurbain ;
- par un appui financier aux collectivités locales volontaires, entamer rapidement une **requalification paysagère ambitieuse des franges urbaines, des zones d'activités et des lotissements périurbains** en priorisant les secteurs dont le revenu par habitant est le plus faible ; fonder juridiquement et de façon explicite la planification urbaine sur l'approche paysagère ;
- mettre en place un **plan national de formation et de sensibilisation à la démarche paysagère** au profit notamment des maires ou présidents d'intercommunalités entrant en fonction ou reconduits en mars prochain ; mettre en place des programmes similaires à l'intention des cadres de direction de la fonction publique territoriale ;
- **généraliser la présence de paysagistes-conseils et de professionnels du paysage** dans les services déconcentrés de l'État dont l'activité a une incidence sur la qualité des paysages (culture, agriculture et forêt, routes, urbanisme...) ainsi qu'au sein des grands opérateurs territoriaux (agences de l'eau, Ademe, Caisse des dépôts et consignations...) ; sanctuariser les postes d'agents de l'État actuellement chargés des sites et des paysages et renforcer ponctuellement leur nombre et leur positionnement.

Les thématiques prioritaires et les fondements concrets de cette « *politique nouvelle d'aménagement de nos paysages* » existent. Pourquoi s'en priver ?

Ce levier de la transition écologique sera par ailleurs un gage de son équité redistributrice au profit de nos concitoyens les moins fortunés : ces derniers ont droit à un logement convenablement isolé, à une mobilité exempte de surcoûts, à une alimentation de qualité. Ils ont aussi, et autant que tous les autres, un droit imprescriptible à cette « redécouverte du beau » à laquelle en appelle l'allocution présidentielle.

Alors, on tente le coup ?